

Plan d'amélioration des comités

Mise à jour en date du 31-08-2024



TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	1
1. Introduction	2
1.1. Préambule	2
1.2. Comités efficaces	2
1.3. Absence de la présidence	3
1.4. Reconnaissance des services	3
1.5. Formation des présidences	3
1.6. Sous-comités	3
2. Consolidation des comités	4
2.1. Comité d'accessibilité	4
2.1.1. Attribution du mandat	4
2.2. Comité chargé de logements étudiants abordables	5
2.2.1. Attribution du mandat	5
2.3. Comité d'engagement communautaire	5
2.3.1. Attribution du mandat	6
2.4. Comité d'équité	6
2.4.1. Attribution du mandat	6
2.5. Comité des affaires externes	7
2.5.1. Attribution du mandat	7
2.6. Comité d'examen des soins de santé et des soins dentaires	8
2.6.1. Attribution du mandat	8
2.7. Comité du fonds d'amélioration de la bibliothèque	8
2.7.1. Attribution du mandat	8
3. Autres remarques sur les comités	9
3.1. Comité de responsabilité	9
3.2. Comité des affaires noires	9
3.3. Comité de gestion du bâtiment et des opérations	10

Association étudiante de l'Université McGill
Students' Society of McGill University

Située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.
Located on Haudenosaunee and Anishinaabe, traditional territories.

ssmu.ca | 3501 rue Peel, Montréal, QC, H3A 1W7



3.4. Comité des clubs	10
3.5. Comité d'environnement	10
3.6. Commission aux affaires francophones	11
3.7. Comité des finances	11
3.8. Comité de financement	11
3.9. Comité du genre et à la sexualité	12
3.10. Comité pour la politique sur la violence sexuelle et genrée (PVSG)	12
3.11. Comité de réforme de la gouvernance	12
3.12. Comité des ressources humaines	13
3.13. Comité des affaires autochtones	13
3.14. Comité de santé mentale	13
3.15. Comité des services	14
3.16. Comité d'évaluation des services	14
3.17. Comité du réseau de programmation de l'Association étudiante (SSPN)	14
3.18. Comité de direction	14
3.19. Comité de l'Association étudiante de l'Université McGill pour le maintien des opérations et l'avancement stratégique (SSAMMOSA)	15

1. Introduction

1.1. Préambule

Au cours des dernières années, il a été difficile pour les comités de l'AÉUM de réunir le quorum et d'obtenir des résultats efficaces en fonction de leur mandat. L'AÉUM a également reçu des commentaires constructifs qui suggèrent que le manque de participation est dû à la bureaucratisation excessive des comités et de leurs activités. Pour répondre à ces préoccupations, l'AÉUM a effectué un examen complet de tous les comités et de leurs activités afin d'identifier les domaines d'amélioration. Le présent document comprend un aperçu de l'objectif de chaque comité, du contexte ou des préoccupations qui doivent être abordés et des solutions proposées par l'AÉUM. Ces questions seront généralement divisées en comités à consolider, comités à modifier et autres mises à jour de comités.

1.2. Comités efficaces

En s'appuyant sur la [politique pour des comités efficaces de 2019](#), tous les comités de l'AÉUM ont et continueront d'avoir la composition décrite ci-dessous :

- a) Un membre dirigeant de l'AÉUM sur le comité (sauf dans les situations où la présence d'un membre dirigeant va à l'encontre des prémisses du comité).
- b) Un membre du personnel étudiant de l'AÉUM dans un rôle de leadership sur le comité.
- c) Au moins un conseil de l'AÉUM (s'il s'agit d'un comité relevant du conseil législatif) ou au moins une direction de l'AÉUM (s'il s'agit d'un comité relevant du conseil d'administration).

De plus, les comités de l'AÉUM doivent combler les attentes suivantes au cours de l'année universitaire :

- a) Un comité de l'AÉUM fera rapport au moins une fois au cours de l'année à son organe respectif.

- b) Un comité de l'AÉUM fera des recommandations (le cas échéant) relatives à son mandat à la fin de chaque année universitaire.
- c) Une commission de l'AÉUM soumettra un rapport de sortie soulignant le travail accompli durant l'année à des fins de documentation.

1.3. Absence de la présidence

Dans le cas où la présidence d'un comité ne serait pas embauchée avant le début de la réunion du conseil législatif ou du conseil d'administration où les membres du comité sont nommés, une présidence par intérim sera nommée parmi les membres du comité. Cette dernière agira comme direction générale qui siège au comité avec le plus d'expertise liée à la fonction du comité, lorsque cela sera possible. Si, à la fin de l'année universitaire (un an au total), le poste n'a pas été pourvu, le mandat doit être révisé pour que le comité respectif puisse répondre à la vacance du poste de présidence.

1.4. Reconnaissance des services

Bien que les rôles du comité soient des opportunités de bénévolat, l'AÉUM souhaite reconnaître le travail des membres participants et montrer son appréciation pour leurs contributions. Pour ce faire, toutes les activités liées à un rôle officiel au sein d'un comité seront admissibles à des crédits sur le dossier parascolaire de McGill, qui reconnaît officiellement la participation des élèves à des occasions d'apprentissage en dehors de la salle de classe. En outre, les membres du comité sont fortement encouragés à inclure leur participation aux comités de l'AÉUM sur les demandes officielles, les CV et les lettres de motivation, qui seront authentifiés sur demande par la présidence du comité à sa discrétion.

1.5. Formation des présidences

Au début de chaque année universitaire, toutes les présidences des comités de l'AÉUM seront invitées à une séance d'introduction où elles recevront une formation et des ressources sur des sujets liés à leurs fonctions de présidence d'un comité. Cette formation sera obligatoire (et rémunérée) pour tous les membres du personnel et les membres dirigeants qui détiennent un rôle de présidence au sein d'un comité, et une invitation sera adressée à tous les membres dirigeants pour qu'ils y assistent. La formation englobera des sujets tels que la coordination des réunions, la préparation des documents et les rapports.

1.6. Sous-comités

Des sous-comités peuvent être formés à partir de tout comité du conseil législatif ou du conseil d'administration tant qu'un besoin manifeste se présente et que le comité approuve à l'unanimité la formation du sous-comité. Les règles et règlements des comités s'appliqueront également à tous les sous-comités formés en vertu de l'AÉUM.

2. Consolidation des comités

2.1. Comité d'accessibilité

Le comité d'accessibilité confronte l'inaccessibilité et le capacitisme continus et historiques sur le campus par le biais d'un engagement actif et d'éducation publique, d'une manière cohérente avec les politiques de l'Association qui se rattachent à la question.

Au cours des dernières années, le comité sur l'accessibilité a agi à titre de conseil consultatif pour l'AÉUM, mais a eu du mal à terminer des éléments recevables qui répondent aux préoccupations en matière d'accessibilité de l'AÉUM et de McGill. L'AÉUM continuera de recevoir directement les commentaires des membres du corps étudiant grâce à un contact accru entre la commission à l'accessibilité et les membres du corps étudiant handicapés. En outre, la vice-présidence (affaires universitaires) organisera des contacts réguliers avec les groupes et les bureaux étudiants concernés, répondant directement aux préoccupations des membres du corps étudiant pour atteindre des objectifs concrets liés à l'accessibilité.

2.1.1. Attribution du mandat

- a) Tous les éléments liés à la sensibilisation et à la discussion avec les membres du corps étudiant handicapés sur leurs expériences sur le campus relèveront de la commission à l'accessibilité par le biais de réunions régulières avec les groupes concernés et d'une réunion publique semestrielle sur l'accessibilité et le handicap.
- b) La responsabilité de conseiller l'AÉUM sur les questions d'accessibilité, y compris les recommandations visant à remédier à l'inaccessibilité, incombera à la commission à l'accessibilité.
- c) Tous les éléments relatifs à la collaboration avec d'autres groupes et bureaux pertinents sur le campus et dans la communauté relèveront de la vice-présidence (affaires universitaires).

- d) Tous les éléments liés à la surveillance de la conformité de l'Association aux politiques et plans en matière d'accessibilité relèveront collectivement des commissions à l'accessibilité, de la vice-présidence (affaires universitaires) et de la commission à la responsabilité.

2.2. Comité chargé de logements étudiants abordables

Le comité chargé de logements étudiants abordables explore des avenues pour sécuriser et promouvoir les logements étudiants abordables et informer les promoteurs des priorités étudiantes en ce qui a trait aux logements, à leur aménagement et à leur conception.

Le comité chargé des logements étudiants abordables était nécessaire à l'étape de la conception des logements abordables à venir créés en partenariat avec UTILE. Comme la phase de conception est terminée, le comité n'est plus nécessaire et son mandat peut être partagé entre les membres dirigeants, les membres du personnel et le groupe de travail Milton-Parc.

2.2.1. Attribution du mandat

- a) Tous les points concernant la recherche et la consultation sur le logement abordable relèveront de la commission aux affaires communautaires.
- b) Tous les éléments concernant le plaidoyer et la création de ressources éducatives liées au logement abordable et social, aux droits des locataires, aux conditions de vie sanitaires et à la démarchandisation du marché du logement relèveront de la commission aux affaires communautaires et de la vice-présidence (affaires externes).
- c) La vice-présidence (affaires externes) sera chargée de siéger à l'organe directeur d'UTILE pour continuer à consulter sur les logements étudiants abordables.
- d) La relation continue entre l'AÉUM et les membres du corps étudiant en matière de logement sera gérée par le groupe de travail sur les relations avec Milton-Parc.
- e) La vice-présidence (affaires externes) se coordonnera avec les membres dirigeants et le personnel de l'AÉUM pour s'assurer que l'AÉUM ne fait pas la promotion ou n'investit pas dans des options de logement qui sont inaccessibles (comme Campus 1 MTL).
 - i) La vice-présidence (affaires externes) se coordonnera de la même manière avec la vice-présidence (affaires universitaires) pour plaider de la même manière en faveur du désinvestissement de l'Université McGill de ces entreprises.

2.3. Comité d'engagement communautaire

Le comité d'engagement communautaire est chargé de mobiliser les liens qu'entretient l'AÉUM avec les organisations communautaires locales pour planifier des séries d'événements et créer un lien avec les membres de la communauté McGill dans la mesure du possible.

Le comité d'engagement communautaire a eu beaucoup de difficulté à remplir son mandat de manière adéquate en raison de sa nature large et non spécifique ainsi que du manque d'intérêt des membres de la communauté pour le comité dans sa forme actuelle. De plus, toutes les responsabilités du comité peuvent être mieux assumées par la commission à l'engagement communautaire ou le groupe de travail sur les relations avec Milton-Parc.

2.3.1. Attribution du mandat

- a) La commission à l'engagement communautaire planifiera des événements qui favorisent la participation des membres du corps étudiant dans les communautés de la grande région de Montréal.
- b) Le groupe de travail sur les relations avec Milton-Parc améliorera les relations entre les membres du corps étudiant de McGill et les personnes qui résident de manière permanente dans le quartier Milton-Parc.
- c) La commission à l'engagement communautaire travaillera avec des organisations telles que Vie de campus et engagement étudiant, les services aux membres du corps étudiant, les succursales et les initiatives d'engagement communautaire étudiant afin de relier davantage les membres du corps étudiant de McGill aux organisations communautaires locales.

2.4. Comité d'équité

Ce comité confronte le manque d'équité historique et continue à l'Université par le plaidoyer institutionnel sur la gouvernance et les politiques, un engagement actif et une éducation publique, d'une manière qui est cohérente avec les politiques de l'Association.

Le comité d'équité a un chevauchement important avec plusieurs autres comités de l'AÉUM, ce qui entraîne un manque d'orientation et des difficultés à maintenir sa composition. L'AÉUM continuera de plaider en faveur de l'équité en soutenant directement les groupes équitables et en maintenant les comités qui s'adressent individuellement aux communautés marginalisées.

2.4.1. Attribution du mandat

- a) Tous les éléments liés à l'encouragement des pratiques équitables et à la fourniture de conseils à l'AÉUM sur les questions d'équité relèveront des commissions à l'équité.
- b) La collaboration avec d'autres groupes et bureaux d'équité sur le campus relèveront de la vice-présidence (affaires universitaires).
- c) Tous les éléments liés à la surveillance de la conformité de l'Association aux politiques et plans en matière d'équité relèveront collectivement des commissions à l'équité, de la vice-présidence (affaires universitaires) et de la commission à la responsabilité.

2.5. Comité des affaires externes

Le comité des affaires externes est confronté aux inégalités historiques et actuelles, ainsi qu'aux initiatives de justice sociale à l'Université et au-delà, par le biais d'un plaidoyer institutionnel et gouvernemental sur la gouvernance et les politiques, d'un engagement actif et de l'éducation du public, d'une manière compatible avec les politiques pertinentes de l'Association. Le comité est également chargé de veiller à ce que les intérêts et les besoins des membres de l'Association soient adéquatement représentés dans le portefeuille des affaires externes.

Une grande partie des mandats du comité des affaires externes recoupent les responsabilités du personnel du département des affaires externes et de la vice-présidence (affaires externes). Tout au long de l'année 2023-2024, le comité des affaires externes a eu des difficultés constantes à recruter et à atteindre le quorum, ce qui a entravé la capacité du comité à accomplir son mandat. Afin de faciliter l'efficacité et l'accomplissement des tâches, les responsabilités peuvent être transférées aux membres de leur équipe respective.

2.5.1. Attribution du mandat

- d) Tous les éléments concernant la responsabilité du mandat et l'exécution des tâches relèvent de la commission à la responsabilité.
- e) Tous les éléments concernant le soutien et la mobilisation de la population étudiante pour les campagnes de l'AÉUM relatives aux questions externes relèveront des coordinations des campagnes politiques.
- f) L'examen régulier des affiliations de l'AÉUM avec les associations étudiantes provinciales, fédérales et internationales relèvera de la vice-présidence (affaires externes).
- g) Toutes les recherches liées aux sujets concernant les mandats et les campagnes des affaires externes relèveront de la personne spécialisée en politique et mobilisation et des coordinations des campagnes politiques.

- h) La responsabilité financière et budgétaire des budgets des affaires externes et des campagnes incombera à la vice-présidence (affaires externes) et à la commission des affaires externes.
- i) Il incombera à l'ensemble du département des affaires externes de conseiller la vice-présidence (affaires externes) sur les questions d'actualité liées à son portefeuille, qui doit délibérer et déterminer les recommandations appropriées sur les postes officiels à présenter à l'équipe de direction.

2.6. Comité d'examen des soins de santé et des soins dentaires

Le comité d'examen des soins de santé et des soins dentaires est chargé d'examiner le plan de santé et de soins dentaires et de proposer des options pour améliorer le plan.

Cependant, ces plans sont publiés à la fin de l'automne (octobre/novembre) et leur examen ne nécessite pas de réunion tout au long du reste de l'année universitaire. Au lieu de cela, nous proposons que le comité d'examen des soins de santé et des soins dentaires devienne un groupe de travail, qui se formera lors de la publication des régimes de soins de santé et de soins dentaires et continuera de fonctionner jusqu'à ce que l'examen de ces régimes soit terminé, après quoi le groupe de travail sur les soins de santé et les soins dentaires produit un rapport fournissant ses suggestions et se dissout jusqu'à l'année suivante.

2.6.1. Attribution du mandat

Tous les éléments du mandat du comité d'examen des soins de santé et des soins dentaires seront transférés au groupe de travail sur les soins de santé et les soins dentaires, qui poursuivra ses travaux d'examen des régimes de soins de santé et de soins dentaires à leur sortie chaque automne.

2.7. Comité du fonds d'amélioration de la bibliothèque

Ce comité est responsable de l'affectation du fonds d'amélioration de la bibliothèque. Il fonctionne et est régi par les règlements internes de représentation et de plaidoyer.

En raison de la forte intersection entre le comité du fonds d'amélioration de la bibliothèque et les responsabilités de la commission du fonds d'amélioration de la bibliothèque, le comité sera dissous en faveur de la consultation régulière des membres du corps étudiant facilitée par la commission, de l'évaluation des propositions par la commission et de l'approbation de l'allocation des fonds par le conseil législatif.

2.7.1. Attribution du mandat

- a) La détermination de l'allocation annuelle du fonds d'amélioration de la bibliothèque sera principalement dirigée par la commission du fonds d'amélioration de la bibliothèque en collaboration avec la vice-présidence (finance), qui soumettra sa proposition au conseil législatif pour approbation.
- b) La commission du fonds de la bibliothèque sera responsable de l'élaboration et de la maintenance d'un système de consultation et de réception des propositions, sous forme d'assemblée ou de sondage, afin de garantir la participation des membres du corps étudiant et des groupes étudiants à l'allocation du fonds d'amélioration de la bibliothèque.
- c) La commission du fonds de la bibliothèque sera responsable de déterminer la faisabilité des propositions d'utilisation du fonds d'amélioration de la bibliothèque et d'élaborer les propositions les plus conformes aux priorités déterminées des membres de l'Association.
- d) La commission du fonds d'amélioration de la bibliothèque sera responsable de l'examen de toutes les propositions pour s'assurer que le fonds est utilisé pour enrichir les ressources de la bibliothèque et non pour couvrir les coûts opérationnels réguliers.
- e) La commission du fonds d'amélioration de la bibliothèque, avec le soutien de la vice-présidence (affaires universitaires), sera chargée de mener une campagne de renouvellement des frais lorsque les frais actuels d'amélioration de la bibliothèque expireront.

3. Autres remarques sur les comités

3.1. Comité de responsabilité

Le comité de responsabilité tient pour responsables les membres de la direction, du sénat, de l'administration et les conseils quant à leurs obligations et leurs devoirs sous la constitution, les règlements internes, les politiques et les mandats formels.

À la fin de l'année 2023, les mandats du comité de responsabilité ont été mis à jour. Compte tenu de l'actualité de ces changements, le comité se réunira pour l'année universitaire 2024-2025 et fournira un rapport au conseil législatif sur l'efficacité de la nouvelle structure du comité et si les résultats du comité s'améliorent comme prévu.

3.2. Comité des affaires noires

Ce comité confronte le manque d'équité historique et continue à l'Université par le plaidoyer institutionnel sur la gouvernance et les politiques, un engagement actif et une éducation publique, d'une manière qui est cohérente avec les politiques de l'Association.

Le mandat du comité des affaires noires a été mis à jour pour mieux refléter les objectifs du comité. De plus, l'adhésion a été mise à jour pour inclure le nouveau rôle de coordination des affaires noires et pour désigner les vice-présidences (affaires universitaires et affaires externes) en tant que membres votants.

3.3. Comité de gestion du bâtiment et des opérations

Les principales responsabilités du comité de gestion du bâtiment et des opérations sont d'assurer la supervision et l'orientation stratégiques des opérations physiques de l'AÉUM, de faciliter le décaissement de quatre-vingt-cinq (85) pour cent des frais d'espace pour les améliorations des bâtiments, et de fournir des objectifs et des buts à long terme pour la gestion du centre universitaire. Au début de l'année 2024, les mandats du comité de gestion des bâtiments et des opérations ont été créés. Le rôle de présidence a été confié à la vice-présidence (durabilité et opérations) pour rationaliser le comité. Compte tenu de l'actualité de ces changements, le comité se réunira pour l'année universitaire 2024-2025 et fournira un rapport au conseil législatif sur l'efficacité de la nouvelle structure du comité et si les résultats du comité sont comme prévus.

3.4. Comité des clubs

Le comité des clubs est chargé d'examiner et d'approuver les demandes de statut de club intérimaire, celles de statut complet, et les changements à la constitution des clubs en accord avec les règlements internes des groupes étudiants. Il sert également d'organe consultatif pour l'amélioration des politiques relatives aux clubs de l'Association.

En plus de ses responsabilités existantes, le comité des clubs devra mener des examens des clubs à statut complet de l'AÉUM pour s'assurer de leur respect des règlements internes et de leurs mandats individuels. Cela nécessitera également un examen de leur constitution actuelle. Pour assurer une évaluation impartiale des clubs, seule une sous-section des membres, en particulier ceux qui ne sont pas en conflit d'intérêts conformément à la politique sur les conflits d'intérêts, sera invitée à ces réunions.

3.5. Comité d'environnement

Le comité d'environnement servira d'organe représentatif de tous les groupes environnementaux de l'Université.

Le mandat du comité de l'environnement a été mis à jour pour inclure la capacité volontaire des membres à assumer des responsabilités supplémentaires et des responsabilités supplémentaires volontaires disponibles pour les membres.

3.6. Commission aux affaires francophones

La commission aux affaires francophones sert de forum pour unir les représentations de chaque groupe étudiant ou association étudiante francophone s'adressant aux membres du corps étudiant de premier cycle. Elle favorise une meilleure communication et collaboration entre ces groupes, afin de rationaliser leur travail et d'éviter les redondances. Elle sert d'espace de plaidoyer pour les droits universitaires des membres du corps étudiant francophones et aide à créer un sentiment de communauté pour ces derniers.

Les responsabilités de la commission aux affaires francophones ont été mises à jour pour inclure la gestion des frais des affaires francophones et la tenue d'une liste de tous les groupes francophones sur le campus. De plus, le processus de recrutement a été clarifié.

3.7. Comité des finances

Le comité de finance assiste la vice-présidence (finance) dans l'examen des investissements et des propositions de frais soumis à la consultation. Le comité fait également des recommandations concernant la viabilité financière à long terme de l'Association, au besoin.

Les responsabilités du comité des finances ont été mises à jour pour s'aligner sur les besoins de l'AÉUM. En particulier, le comité se concentrera sur l'examen des propositions de frais et des investissements, tout en faisant des recommandations à la vice-présidence (finance) à sa demande sur certaines questions budgétaires. La composition du comité a également été simplifiée pour réduire les conflits d'horaire, s'assurer que le quorum est régulièrement atteint et encourager la participation. Enfin, le mandat de rapport a été ajusté pour refléter les changements de responsabilité énoncés dans le mandat afin de s'assurer que le conseil d'administration reçoit des mises à jour formelles et informelles sur les actions du comité.

3.8. Comité de financement

Le comité de financement est chargé du déboursement de plusieurs frais en vertu de l'AÉUM. [Mandat](#) à la page 29.

La composition du comité de financement a été mise à jour pour s'assurer que tous les postes seront adéquatement pourvus. De plus, le mandat a été simplifié pour promouvoir la lisibilité.

3.9. Comité du genre et à la sexualité

Le comité du genre et à la sexualité sert de forum pour unir les représentations de chaque groupe et association de membres queers de la communauté étudiante, créant ainsi un environnement sûr pour que ces derniers puissent exprimer leurs idées et leurs préoccupations concernant l'Association et l'Université. Le comité du genre et à la sexualité favorise une meilleure communication et collaboration entre ces groupes, afin de rationaliser leur travail et d'éviter les redondances. Le comité du genre et à la sexualité est principalement chargé d'accroître la visibilité institutionnelle et de plaider en faveur d'une représentation et de services accrus pour les membres queers de la communauté étudiante.

Les responsabilités du comité du genre et à la sexualité ont été mises à jour pour inclure les responsabilités précédemment détenues par le sous-comité de QUIPS. Le libellé de l'adhésion et le processus de recrutement ont été clarifiés pour assurer un recrutement approprié des membres concernés. Le quorum a été ajusté pour assurer l'évaluation et la distribution en temps opportun du financement du QUIPS. Enfin, les stipulations de quorum ont été mises à jour pour s'assurer que la commission au genre et à la sexualité soit le seul membre mandaté nécessaire pour organiser une réunion afin d'éviter que le comité puisse se réunir sans sa présidence.

3.10. Comité pour la politique sur la violence sexuelle et genrée (PVSG)

La responsabilité principale de ce comité est de réviser les investigations de la coordination anti-violence (CAV) ou d'investigations de tierce partie telles que déterminées par la politique sur la violence sexuelle et genrée, et de déterminer les sanctions appropriées quand les plaintes sont justifiées. [Mandat](#) à la page 54.

Le mandat du comité pour la PVSG a été mis à jour pour inclure la gestion des ressources humaines au lieu de la direction des ressources humaines à la suite de l'annulation de ce poste. L'adhésion a également été mise à jour pour inclure des membres du personnel formés. De plus, les responsabilités

du comité ont été mises à jour pour exiger l'examen et la mise en œuvre des changements au mandat à la fin de chaque année universitaire.

3.11. Comité de réforme de la gouvernance

Ce comité examine les corps gouvernants, les structures et les systèmes de l'Association afin qu'ils soient tous alignés avec la mission de l'AÉUM.

Le mandat du comité a été mis à jour pour assurer l'efficacité du comité et maximiser la nature collaborative du processus d'examen.

3.12. Comité des ressources humaines

Ce comité tient les supervisions responsables de leurs obligations et de leurs devoirs tels que définis dans la constitution, les règlements internes, les politiques, les contrats et les mandats formels.

À la suite de l'annulation du rôle de direction des ressources humaines, la responsabilité de la présidence est transférée à la gestion des ressources humaines. Le nombre de directions est réduit de trois à deux pour réduire les conflits d'horaire.

3.13. Comité des affaires autochtones

Ce comité est principalement chargé d'accroître la visibilité et de plaider en faveur d'une meilleure représentation et de meilleurs services pour la communauté étudiante autochtone. Il crée un environnement sécuritaire pour que les membres du corps étudiant autochtone soient en mesure d'exprimer leurs idées et leurs inquiétudes à la fois au sujet de l'Association et de l'Université.

Les responsabilités du comité des affaires autochtones ont été réduites pour s'assurer que le comité est en mesure de remplir efficacement ses mandats, les articles annulés relevant plutôt de la compétence de la commission aux affaires autochtones. En outre, les droits de vote des membres du comité ont été ajustés pour centrer les perspectives des membres dans leur ensemble.

3.14. Comité de santé mentale

Le comité de santé mentale sert d'organe représentatif pour tous les plaidoyers, événements et politiques en matière de santé mentale affiliés à l'Association.

Les sous-comités du comité de santé mentale ont été dissous en raison de la redistribution des tâches entre les commissions à la santé mentale, les responsabilités du comité étant mises à jour pour

refléter des objectifs plus clairs et plus réalisables. Ces objectifs comprennent la création et le maintien d'un plan de santé mentale, qui guidera la commission et le comité, ainsi que les initiatives de santé mentale de l'AÉUM. De plus, le nombre de membres a été élargi pour inclure d'autres groupes et services liés à la santé mentale, mais réduit en matière d'implication de l'AÉUM pour recentrer le comité sur le soutien communautaire et encourager la réussite dans l'accomplissement des responsabilités décrites dans le mandat.

3.15. Comité des services

Le comité des services sert d'organe consultatif pour l'amélioration des politiques liées aux services de l'Association. En outre, le comité des services sert de forum aux services de l'Association pour discuter des projets en cours et collaborer les uns avec les autres.

La composition du comité des services a été mise à jour pour refléter la répartition actuelle des responsabilités entre les membres du personnel de l'AÉUM.

3.16. Comité d'évaluation des services

Le comité d'évaluation des services examine chaque service une fois par année universitaire pour s'assurer qu'il répond à la définition et aux caractéristiques obligatoires d'un service telles qu'énoncées dans les règlements internes des groupes étudiants et pour s'assurer qu'il continue de répondre aux besoins des membres du corps étudiant.

La composition du comité d'évaluation des services a été simplifiée et les rôles existants ont été clarifiés pour assurer une interprétation appropriée du mandat.

3.17. Comité du réseau de programmation de l'Association étudiante (SSPN)

Le comité du SSPN est chargé de l'organisation et de l'exécution de tous les événements de l'Association.

Les responsabilités du comité ont été recentrées sur des éléments exploitables et les éléments existants ont été clarifiés pour assurer une interprétation appropriée du mandat. En outre, une section a été ajoutée qui décrit la formation obligatoire à laquelle tous les membres du comité doivent participer pour mieux comprendre et mettre en œuvre leurs responsabilités.

3.18. Comité de direction

Le comité de direction est responsable de toutes les questions relatives au fonctionnement et à la gestion des affaires au sein du conseil législatif.

La composition du comité a été mise à jour pour permettre le vote des membres du département de la gouvernance en raison de leur expertise dans les responsabilités du comité de direction. De plus, le calendrier de réunions a été modifié pour faire avancer le calendrier d'approbation de l'ordre du jour.

3.19. Comité de l'Association étudiante de l'Université McGill pour le maintien des opérations et l'avancement stratégique (SSAMMOSA)

Le travail global du comité de SSAMMOSA consiste à mettre à jour et à modifier le plan directeur et à suivre les progrès et la réalisation des objectifs qui y sont énoncés.

Désormais, le comité SSAMMOSA sera rebaptisé « comité de planification stratégique » pour clarifier les objectifs du comité et encourager la participation. En outre, la composition du comité a été modifiée pour assurer une plus grande représentation des membres et du personnel de l'AÉUM, en détournant l'attention des membres dirigeants de l'AÉUM pour encourager la participation des membres du corps étudiant. Enfin, le calendrier des rapports aux organes de gouvernance a été mis à jour pour garantir un délai suffisant pour recevoir et mettre en œuvre les commentaires.